

# 1<sup>ère</sup> année du Master *Domaine Droit*

## **PRESENTATION DES MATIERES - 2015 - 2016**

### 1<sup>ER</sup> SEMESTRE

#### **Contentieux administratif :**

Le cours de contentieux administratif s'inscrit dans le prolongement des cours de droit administratif et a pour vocation de présenter l'organisation de la juridiction administrative contemporaine, les compétences entre les différentes juridictions administratives générales ou spécialisées et évidemment l'ensemble des règles gouvernant le procès administratif depuis l'introduction des litiges jusqu'à leur jugement. Les procédures de fond et d'urgence sont systématiquement étudiées ainsi que les voies de recours ordinaires ou spéciales.

#### **Contentieux constitutionnel :**

Le présent cours s'inscrit dans le prolongement des enseignements de droit constitutionnel et le droit des libertés fondamentales. Il traite de l'organisation, du fonctionnement et des compétences de la juridiction constitutionnelle en France et dans plusieurs modèles étrangers. Il s'interroge également sur l'insertion de la justice constitutionnelle dans la mise en œuvre de l'Etat de droit et de la démocratie. Après avoir envisagé les différents types de contrôle et notamment, la véritable « révolution » introduite par l'entrée en vigueur de la question prioritaire de constitutionnalité, il insiste sur la protection des droits et des libertés au plan constitutionnel.

#### **Droit comparé :**

Ce cours a pour but de poser les bases de l'étude du droit comparé. La première partie du cours comporte une introduction à l'histoire, aux fonctions et aux méthodes du droit comparé, suivie d'une présentation de certains grands systèmes juridiques contemporains (les droits d'Europe continentale, les droits d'Asie, les droits des pays anglo-américains...). La seconde partie du cours propose une présentation par discipline qui vise à mettre en pratique la méthode comparatiste et à en tirer certaines conclusions (droit de la famille, droit des obligations, droit des libertés fondamentales...).

#### **Droit de l'environnement :**

Le droit de l'environnement (et du développement durable) est une matière transversale qui concerne le Droit privé et le Droit public, raison pour laquelle le cours est une option ouverte aux étudiants de tous les Masters 1<sup>ère</sup> année. Le cours aborde les thèmes suivants :

- Les instruments internationaux, européens et nationaux du Droit de l'environnement
- Les principes fondamentaux du droit de l'environnement
- La protection des éléments naturels (faune, flore, sites, etc.) et abiotiques (eaux, sols, air)
- La lutte contre les atteintes à l'environnement (réglementation des activités et produits polluants ; sanctions pénales, civiles et administratives, notamment la réparation du dommage écologique).

### **Droit de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire :**

Ce cours a pour ambition de délivrer aux étudiants les connaissances essentielles sur les principes gouvernant l'occupation des sols et l'aménagement urbain. Une attention particulière est portée aux spécificités du contentieux de l'urbanisme.

Dans un premier temps, il s'agit de saisir dans leur complexité les règles d'urbanisme, tant locales que nationales, mais aussi d'éclairer les rapports qu'elles entretiennent au sein de la hiérarchie des normes. La présentation des différents instruments de planification urbaine permet notamment de souligner leur contribution à l'aménagement du territoire.

L'enseignement se poursuit par l'étude de la mise en œuvre de ces règles lors de la délivrance des autorisations d'urbanisme, lesquelles sont réparties en plusieurs catégories.

L'urbanisme opérationnel fait l'objet, dans un second temps, d'un exposé abordant successivement les différents modes d'intervention foncière des personnes publiques, les principales opérations d'aménagement et la question du financement de ces opérations.

### **Droit des assurances :**

Une présentation des différents acteurs de l'assurance et de la variété des types d'assurance. Un exposé principal du droit commun du contrat d'assurance. A la suite de l'approche de la notion, sont envisagées les différentes étapes pour la formation, l'exécution et l'extinction de ce contrat. Sont évoqués divers thèmes comme, par exemple, les intermédiaires d'assurance, l'assurance de groupe, la notion d'aléa, la déclaration du risque, la preuve et l'interprétation du contrat, la prime d'assurance, l'exclusion de garantie, la faute intentionnelle ou dolosive...

On insistera sur les aspects propres au droit des affaires (époux commerçant ou associé, règles particulières aux biens professionnels, entreprise ou exploitation).

### **Droit des entreprises en difficulté :**

L'objectif de ce cours est de présenter tous les instruments permettant de prévenir et de traiter les difficultés de l'entreprise et leurs effets sur ces partenaires de l'entreprise.

Sont ainsi étudiés, les mécanismes préventifs et notamment les alertes, mais aussi les traitements préventifs comme le mandat ad hoc ou la conciliation, instruments confidentiels et basés sur la recherche d'un accord entre le débiteur et ses créanciers. Une partie importante du cours est consacrée aux procédures collectives, sauvegarde, redressement judiciaire ou liquidation judiciaire, et à leurs variantes, sauvegarde accélérée, ou encore rétablissement professionnel, notamment. Au travers de l'étude de ces instruments juridiques, transparaît une nouvelle philosophie du droit des entreprises en difficulté, la recherche de la sanction du débiteur défaillant ayant fait place à la recherche du maintien de l'activité et, si cela s'avère impossible, à la recherche du rebond du débiteur. Aussi convient-il tout d'abord pour l'entreprise d'adopter la "bonne" stratégie qui lui permettra de résoudre ses difficultés et de préserver ses relations contractuelles et l'emploi. Ainsi, tout en étudiant les instruments précités, ce cours s'attache à leurs effets sur les partenaires de l'entreprise, cocontractants, créanciers titulaires de sûretés ou non, salariés ...

### **Droit des sociétés commerciales :**

Ce cours est le prolongement du cours de Droit des Sociétés I : il approfondit l'étude du développement des sociétés en s'attachant plus particulièrement, d'une part, au mécanisme du financement des sociétés par les marchés financiers, et d'autre part, aux opérations de restructuration des sociétés.

### **Droit des successions :**

Successions : dévolution, transmission, liquidation et partage ; libéralités : règles communes, donations, testaments.

### **Droit du marché intérieur européen :**

Le cours de droit du marché intérieur européen permet aux étudiants d'aborder deux aspects du droit matériel de l'Union européenne :

- les quatre libertés de circulation qui sont assurées dans le cadre du marché intérieur : libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux
- le droit européen de la concurrence : règles de la concurrence applicables aux entreprises et règles de la concurrence applicable à l'action des Etats.

### **Droit fiscal international et européen :**

Le droit fiscal international a considérablement évolué depuis les années 1970 sous l'effet de l'internationalisation des moyens de production et du développement exponentiel des nouvelles technologies. L'objet du cours de "droit fiscal international et européen" est de faire réfléchir sur ces (r)évolutions en s'appuyant - mais sans exclusivité - sur la construction européenne et les réformes les plus récentes en la matière (impôt européen, évasions et fraudes fiscales, souveraineté fiscale, harmonisation fiscale, traitements internationaux des impôts, etc.). Le cours peut être accompagné de travaux dirigés, eux-mêmes spécialement orientés sur le droit européen et la jurisprudence des cours européennes.

Pour en savoir plus: Boudet (J-F.), « *Fiscalité internationale* » dans « *Dictionnaire encyclopédique de l'Etat* » (co-direction P. Mbongo, F. Hervouët et Carlo Santulli, Paris, Berger-Levrault, 2014, p.442 à 444.

### **Droit international privé I :**

Le cours de droit International privé I est consacré à l'étude de la théorie générale des conflits de lois. Après une présentation succincte des différentes règles de conflits, il étudie le conflit de qualifications, le renvoi, la condition de la loi étrangère, l'ordre public international, la fraude à la loi et le conflit mobile. Une catégorie de rattachement le statut personnel est abordée. Seuls le mariage et le divorce ont fait l'objet d'un cours, la filiation n'a pas été traitée ce semestre.

### **Droit patrimonial de la famille :**

Ce cours a pour ambition de délivrer aux étudiants qui se destinent aux carrières du droit des affaires les connaissances essentielles sur les questions spécialisées que sont :

- les régimes matrimoniaux : le régime primaire (règles impératives), le régime supplétif de la communauté réduite aux acquêts, les choix volontaires (régimes conventionnels et changement de régime matrimonial) .
- les successions et libéralités : la dévolution ab intestat, les règles essentielles sur la notion et le régime des libéralités, la liquidation de la succession en cas de pluralité d'héritiers (indivision, formation de la masse partageable, partage).

On insistera sur les aspects propres au droit des affaires (époux commerçant ou associé, règles particulières aux biens professionnels, entreprise ou exploitation).

### **Droit pénal des affaires :**

Ce cours a pour objet l'étude de certaines infractions pénales de la vie des affaires. Une attention particulière est portée à la jurisprudence récente relative à certaines affaires retentissantes ainsi qu'aux réformes législatives de ces dernières années. Le cours s'ordonne autour des axes suivants :

- étude de certaines infractions de droit commun applicables à la vie des affaires (escroquerie, abus de confiance, vol).
- étude de quelques infractions spécifiques au droit des sociétés (abus de biens sociaux) ou au droit du travail (harcèlements).
- étude d'autres infractions d'affaires qui portent atteinte à l'ordre public économique (corruptions, trafics d'influence, blanchiment).

L'objectif du cours est de donner aux étudiants une méthode d'apprentissage des infractions susceptibles de se présenter au cours de leur activité de juriste ou d'avocat d'affaires.

### **Droit pénal spécial :**

Le droit pénal spécial illustre la réaction sociale contre le phénomène criminel. En parallèle avec les éléments définis par le droit pénal général, le droit pénal spécial est constitué par l'étude analytique de diverses infractions envisagées une à une dans leurs éléments particuliers et dans les modalités de leur répression. Après un rappel des notions essentielles sur lesquelles repose la matière et une présentation d'ensemble des principaux changements opérés par le nouveau code pénal sont examinées les normes répressives applicables à différents secteurs de l'activité délinquante.

Le droit pénal spécial correspond ainsi à l'étude des infractions érigées en tant que telles par les dispositions légales ou réglementaires dont le code pénal reflète toute la diversité. Une approche cohérente de la matière invite à suivre une division classique des infractions (infractions contre les personnes, les biens, la nation, l'Etat et la paix publique). Dans cette vaste matière, sera ainsi entreprise l'étude d'aspects essentiels de la criminalité contemporaine.

### **Droit public comparé :**

Le présent cours s'inscrit dans le prolongement des enseignements de droit public dispensés en licence et lors du premier semestre de Master. Il porte sur les conditions d'émergence et la signification d'un droit public européen et plus particulièrement d'un droit administratif européen.

Il se compose de trois parties principales : la première étudie les grandes traditions de droit administratif en Europe (Allemagne, Royaume-Uni, France, Italie, Espagne), la deuxième aborde les facteurs de rapprochements et la troisième porte sur les limites à l'avènement de ce droit administratif européen. Un regard comparatif sera également porté sur le modèle américain de droit public.

### **Economie internationale :**

Le cours présente tout d'abord le phénomène de mondialisation qui concerne aussi bien les échanges commerciaux que les mouvements monétaires et financiers ainsi que les techniques.

Il approfondit les explications théoriques et les aspects historiques de l'interdépendance économique internationale. La notion de compétitivité internationale est étudiée sous quatre points de vue : la compétitivité-coût, la compétitivité-prix, la compétitivité technologique et la compétitivité structurelle. Ensuite, sont examinées les différentes politiques commerciales envisageables : le protectionnisme, le libre-échange, les unions douanières et la construction européenne.

### **Histoire de la pensée politique (des origines à Locke) .**

Ce cours s'intéresse à la construction de la notion d'État dans la pensée politique. De l'Antiquité méditerranéenne jusqu'à l'aube des Lumières (fin XVII<sup>e</sup> / début XVIII<sup>e</sup> siècle), est souligné l'apport des principaux auteurs à l'élaboration de cette notion centrale de la pensée politique. Les grands penseurs antiques sont d'abord étudiés (la pensée politique sans l'État : Platon, Aristote, Polybe, Cicéron), avant de mesurer l'apport décisif de la pensée politique née du christianisme (saint Paul, saint Augustin et leurs prolongements à l'époque médiévale, saint Thomas d'Aquin). Le cours suit ensuite la lente formation de l'État moderne et de l'absolutisme (Dante, Marsile de Padoue, Machiavel, Bodin, Hobbes), jusqu'à ce que celui-ci entre en crise avec les prémisses de l'individualisme et du libéralisme (Locke).

### **Histoire des faits politiques, économiques et sociaux (XIX<sup>e</sup> siècle).**

En abordant les grandes questions politiques, économiques et sociales du XIX<sup>e</sup> siècle, ce cours a pour objectif de permettre de réfléchir à notre époque contemporaine. L'histoire politique et constitutionnelle de la France fait l'objet de la première partie. Elle permet d'aborder les enjeux nés de la nécessité d'assimiler l'héritage de la Révolution et de l'Empire, l'évolution de la notion de république et le développement de l'idée démocratique en parallèle avec l'ascension du peuple en tant qu'acteur politique. La seconde partie du cours se décline en thèmes qui sont choisis en concertation avec les étudiants. Parmi les sujets proposés figurent l'histoire des équilibres européens et des relations internationales ; la question des nationalités en prenant comme exemples la naissance de la Grèce, de l'Italie ou de l'Allemagne ; le phénomène colonial ; l'histoire des États-Unis en tant que modèle démocratique original et puissance montante ; la révolution industrielle, la question sociale et l'émergence du socialisme et du syndicalisme ; la question religieuse etc. Le cours permet aussi d'aborder de façon transversale l'évolution des doctrines et des idées politiques.

### **Histoire du droit de la famille :**

Les institutions familiales françaises se sont mises en place à partir d'éléments provenant du droit romain, du droit canonique et de la coutume. Le cours traite du lien conjugal (mariage, concubinage, divorce et secondes noces) des rapports entre époux (puissance maritale, capacité juridique de la femme mariée) de la place des enfants dans la famille (légitimité, puissance paternelle) et de la protection des incapables. Chaque thème est abordé en partant de l'antiquité romaine jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle.

### **Histoire du droit des affaires et des relations sociales :**

A cheval entre l'histoire du droit commercial, l'histoire économique et l'histoire de l'Etat, ce cours présente une histoire du commerce, de ses places, de ses routes et de ses acteurs, les marchands, de l'Antiquité jusqu'à la période moderne. D'un point de vue juridique, sont particulièrement envisagés le statut de ces derniers (individus ou sociétés), leurs instruments spécifiques, leurs usages et leurs institutions propres.

Le tout est replacé dans différents contextes économiques (protectionnisme, libéralisme), politiques et géographiques (routes de Méditerranée, route transatlantique, route de la soie, etc.).

### **Initiation à l'histoire des droits étrangers :**

Le cours d'initiation historique aux droits étrangers propose de s'intéresser à plusieurs thématiques sous un angle comparatiste et historique. Ces thèmes, qui vont du statut de l'étranger à l'histoire de la preuve, en passant par la codification ou la représentation politique, seront abordés dans une perspective historique au long cours qui peut aller de l'Antiquité au 20e siècle.

Une présentation plus générale des familles de droit romano-germanique, de common law, des droits chinois, japonais, indien et musulman est aussi proposée.

### **Techniques comptables et financières I :**

Le cours de techniques comptables et financières est la suite logique du cours de droit comptable. Il vise à partir des connaissances acquises précédemment à porter un jugement sur la santé financière d'une entreprise en utilisant les concepts de bilan fonctionnel, de capacité d'autofinancement, de besoin en fonds de roulement ou de tableau de financement.

### **Mention « Notarial »**

### **Droit civil de l'immeuble :**

Original, le cours de droit de l'immeuble a pour objet l'étude des droits qui portent sur l'immeuble sans restrictions de nature ou de matière. Les étudiants sont conviés à découvrir ou redécouvrir le droit des contrats, le droit des biens, le droit des sûretés, la publicité foncière et les principales branches du droit privé sous le prisme de l'immeuble afin de découvrir les droits qui gravitent autour cette richesse économique au coeur de la profession de notaire.



## SECOND SEMESTRE

### **Droit bancaire et cambiaire :**

Le cours abordera dans un premier temps les institutions du droit bancaire : la notion d'établissement de crédit et la régulation du secteur bancaire (ACPR, régulation communautaire) mais aussi les devoirs généraux du banquier (information, vigilance, lutte anti blanchiment).

La théorie et la pratique des comptes seront ensuite exposées pour conduire au droit des instruments de paiement (chèque, carte, virement, monnaie électronique).

Le droit du crédit bancaire sera enfin analysé : droit commun du crédit (durée, rémunération et taux d'intérêt), crédit aux particuliers (crédit à la consommation et crédit immobilier) et crédit aux entreprises, notamment le crédit par mobilisation de créances (escompte, Daily et affacturage).

### **Droit comparé approfondi :**

A partir de la proposition de règlement européen du 11 octobre 2011 relatif à un droit commun européen de la vente, le cours explique ce droit commun européen des contrats en gestation et le met en lumière avec des éléments de droit français, anglais et allemand.

### **Droit comptable approfondi :**

Le cours de droit comptable approfondi a pour objectif de donner des connaissances de base à un juriste d'entreprise en se posant certaines questions:

- Qu'est ce qu'un bilan judiciairement condamnable?
- Qu'est ce que le droit comptable?
- Qu'est ce qu'une norme internationale?
- Quelles sont les procédures judiciaires qui peuvent naître de la comptabilité?
- En quoi peut-on considérer le bilan et le compte de résultat comme des représentations de l'entreprise? etc...

### **Droit de la concurrence et de la distribution :**

L'introduction vise à établir une cartographie des différentes branches de cette matière, réputée complexe et mal définie. Elle vise aussi à aborder le droit de la concurrence dans sa perspective historique pour mieux en cerner les enjeux politiques et économiques. Sont ensuite abordées toutes les branches du droit de la concurrence au travers d'une présentation de leurs notions et de leurs procédures de mise en oeuvre : concentration, aides d'Etat, pratiques anticoncurrentielles, pratiques restrictives de concurrence et transparence tarifaire, concurrence déloyale.

### **Droit de la propriété intellectuelle :**

Ce cours contribue à une étude de la protection spécifique offerte à des biens aujourd'hui en pleine expansion. Après une présentation d'ensemble de la notion de "propriétés incorporelles" et de ses particularités par rapport au droit de propriété relatif à des biens matériels, l'étude s'oriente autour de deux pôles essentiels qui en caractérisent le contenu: propriété littéraire et artistique (droits d'auteur et droits voisins) d'une part et propriété industrielle (brevets d'invention et marques) d'autre part. A l'intérieur de ce cadre, sont successivement présentées les règles relatives aux conditions d'acquisition de ces prérogatives et aux effets de leur octroi au profit des personnes qui en sont investies. La diversité des intérêts en présence se reflète dans la richesse des modalités de la protection respectivement instituée en faveur des créateurs d'une oeuvre de l'esprit, des auxiliaires de la création, des Inventeurs et des titulaires de signes distinctifs.

## **Droit de la santé :**

Le cours de droit de la santé permet d'aborder cette discipline dans ses différentes composantes. Après une présentation des sources et champs d'application du droit de la santé, le cours est consacré à l'étude des droits et obligations des personnes dans le système de santé comme des professionnels de santé, puis des principes fondamentaux applicables en matière biomédicale. Il présente et analyse enfin les règles et principes régissant l'organisation et le fonctionnement du système de santé (prévention, sécurité sanitaire, soins de ville, soins hospitaliers) mais également son financement (assurance-maladie, assurances maladie complémentaires) en faisant appel, en tant que de besoin, à une approche comparée des systèmes de santé.

## **Droit de la sécurité sociale :**

Le cours de droit de la sécurité sociale a pour objet de présenter aux étudiants l'organisation de la protection sociale en France, selon notamment les prévisions du Code de la sécurité sociale. Le cours commence par une présentation générale tant historique que contemporaine des grands principes animant la matière.

A ce titre, les étudiants prendront connaissance des mécanismes répartissant la protection sociale en divers champs de compétence (Régime général, régimes autonomes, régimes spéciaux), ainsi que les grandes lignes de la protection sociale complémentaire.

Des considérations d'économie de la santé et les grandes lignes des politiques de santé y seront présentées, ainsi que les réformes successives des différentes branches (maladie-maternité, risque professionnel, invalidité, vieillesse ...).

Des considérations de droit social international pourront augmenter le champ de cette présentation, notamment le visa aux Conventions OIT prises en matière de protection sociale.

Le fonctionnement du Régime général de la protection sociale sera décrit plus en détail, notamment les Livres III et IV du Code de la sécurité sociale.

La gestion du risque maladie (Livre III) y est largement décrite (conditions d'affiliation, conditions de prise en charge, ainsi que contenu, hauteur, durée et régime des prestations servies).

Le cours insiste tout autant sur les problématiques de prise en charge des risques professionnels réalisés (Livre IV: maladies professionnelles, accidents du travail et accidents de trajet).

Les techniques de reconnaissance de l'origine professionnelle des dommages causés au salarié y occupe une place importante, de même que les mécanismes d'indemnisation.

Dans ce cadre, enfin, les étudiants recevront des éléments de présentation des enjeux et mécanismes de réparation du dommage corporel.

Le cours n'étant pas assorti de travaux dirigés, les enseignements magistraux se veulent aussi proches que possible de la pratique de terrain, illustrés par des exemples concrets de contentieux liés à la matière.

## **Droit des contrats et des marchés publics**

- Le contrat administratif : notion et régime
- Principaux contrats administratifs : marchés publics, délégations de service public, partenariats public-privé, conventions d'occupation du domaine public
- Contentieux des contrats administratifs



### **Droit des politiques communautaires :**

Étude des aspects juridiques des principales politiques menées par l'Union européenne :

- cadres institutionnels et financiers de l'élaboration des politiques de l'Union européenne
- politiques horizontales, notamment : politique de concurrence, Union économique et monétaire, politique commerciale commune, politique de cohésion économique et sociale, politique étrangère et de sécurité commune
- politiques sectorielles : agriculture, transports

### **Droit des régimes matrimoniaux et du Pacs**

Ce cours est consacré à l'organisation patrimoniale des couples institués, c'est-à-dire au droit des régimes matrimoniaux et au droit du PACS. L'objectif est de comprendre l'ensemble des règles qui vont gouverner les rapports patrimoniaux dans un couple que ce soit au moment de sa constitution, pendant l'union ou à sa dissolution. Cette matière de droit notarial dispose d'une logique et les techniques souvent spécifiques. L'objectif de ce cours est d'en donner une vue complète en parcourant les questions communes à tous les couples (identification, changement, régime impératif), mais aussi les organisations spécifiques à chaque type de couples (communauté de biens, séparation, indivisions conjugales).

### **Droit des relations collectives du travail :**

Le droit du travail comprend un double aspect : individuel et collectif.

Le droit des relations collectives de travail appréhende le rapport employeur/salarié sous un autre angle que le rapport purement contractuel. Ce sont les rapports collectifs de travail qui sont ici envisagés.

Représentation du personnel, droit syndical, négociation et conflits collectifs, tels sont les grands thèmes abordés par la matière.

Le cours est donc organisé en trois grandes parties :

- 1) L'organisation de relations de travail qui comprend l'étude du droit syndical et de la représentation du personnel ;
- 2) L'encadrement des relations conflictuelles de travail , qui comprend l'étude de la grève.
- 3) Les relations collectives de travail concrétisées dans un accord, qui comprend l'étude du droit de la négociation collective.

### **Droit du commerce international :**

L'objectif de ce cours est de présenter le cadre de ce droit spontané qu'est le droit du commerce international à travers ses sources en premier lieu, notamment celles qui sont nées de la pratique du commerce international à l'instar de la *lex mercatoria*. Sont ensuite envisagés les principaux acteurs du commerce international, à savoir les sociétés et le traitement juridique qui leur est réservé.

Enfin en troisième lieu sont envisagées les différentes opérations du droit du commerce international qui se traduisent essentiellement dans les contrats qui permettent leur réalisation. Ces contrats qui peuvent être tantôt soumis à une réglementation commune tantôt spécialement encadrés par des dispositions propres au type de contrat concerné.

### **Droit européen des affaires :**

Le cours de droit européen des affaires débute par une introduction portant sur la construction européenne et un rappel de ses institutions et de son ordre juridique. Sont ensuite étudiées les libertés de circulation des marchandises, des personnes puis des capitaux. Le droit européen des sociétés ainsi que le Groupement européen d'intérêt économique font ensuite l'objet de développements substantiels. Enfin, le cours se poursuit par l'étude du droit de la concurrence (entente, abus de position dominante ...) pour se terminer par l'analyse du droit de la propriété intellectuelle.

### **Droit fiscal des affaires :**

Définition des différentes impositions auxquelles sont soumises les entreprises (TVA, BIC/IS, BNC, CET...). Le cours s'attache à ne pas isoler la fiscalité des affaires de celle de ses associés et des dirigeants. En conséquence, il s'efforce de voir comment sont soumis à l'impôt d'une part les flux des entreprises tels qu'ils résultent de leur activité et d'autre part, les flux des entreprises avec leurs apporteurs de capitaux, de compétence et de travail (distributions, droits d'enregistrement..).

Enfin, le droit fiscal n'existant pas sans les sanctions qui s'y attachent, il sera donné aux étudiants quelques éléments de procédure, de recouvrement et de contentieux de l'impôt.

### **Droit international économique :**

Après une introduction qui définit et délimite la matière, le cours s'attache à l'examen des sources du droit international économique et à l'évolution de l'ordre juridique international depuis l'affirmation de la liberté des échanges jusqu'à la mondialisation tout en mettant en lumière la recherche d'une certaine équité.

Un premier chapitre porte sur le commerce : il est consacré aux échanges commerciaux dans le cadre de l'OMC dont les institutions, les principes et les négociations sont étudiés. Il comporte des développements relatifs aux mesures de défense commerciale.

Le deuxième chapitre expose l'extension des principes du libre-échange à des domaines nouveaux, les services, la propriété intellectuelle, la concurrence et les marchés publics.

Le droit des investissements internationaux est l'objet du troisième chapitre. La définition, la constitution, la sécurité et la garantie des investissements sont étudiées par delà une approche théorique, à la lumière de la pratique et de la jurisprudence internationale.

Les deux derniers chapitres touchent d'une part aux financements internationaux et d'autre part aux problèmes de l'énergie.

### **Droit international privé II :**

Ce cours a pour objet la partie spéciale du droit internationale privé. Outre l'étude des règles de conflits de juridictions (compétence internationale des tribunaux ainsi que l'effet des jugements étrangers), sont par conséquent étudiées les principales règles de conflit spéciales (mariage, partenariats enregistrés, filiation, régimes matrimoniaux, successions, obligations contractuelles et extra-contractuelles). L'étude permet également de mettre en lumière l'évolution des sources, les règles de conflit ayant de plus en plus souvent leur origine dans des conventions internationales ou des règlements européens.

### **Droit public des affaires :**

Introduction : Éléments de définition du droit public des affaires. Etapes historiques de l'intervention des pouvoirs publics dans la vie économique.

1<sup>ère</sup> partie : Le cadre du droit public des affaires : sources juridiques (internes, européennes et internationales), principes fondamentaux et institutions du droit public des affaires.

2<sup>ème</sup> partie : Les modes d'action en droit public des affaires : le droit public de la concurrence – la régulation (notamment des secteurs en réseaux)

Conclusion : le droit public économique dans une période de transition.

### **Histoire de la justice :**

Un jugement n'est pas, tel un acte privé, susceptible d'une action en nullité. Pourtant, le droit judiciaire reconnaît depuis de nombreux siècles la possibilité à la partie dont la prétention a été rejetée par un premier juge de s'adresser à un second juge afin qu'il procède à un nouvel examen de l'affaire. C'est de l'histoire de l'appel que traitera ce cours depuis ses origines romaines jusqu'à ses développements contemporains. Il sera question non seulement de sa dimension judiciaire, lorsqu'il s'agit de rectifier les éventuelles erreurs commises par les premiers juges mais également de sa dimension politique comme moyen d'affirmation de l'autorité de l'État.

### **Histoire de la politique II :**

Cet enseignement porte sur les principes généraux qui ont appréhendé l'action politique et structuré le débat public en Europe et en France en particulier, depuis la fin de l'Ancien Régime. On privilégiera l'étude de certains grands courants d'idées (libéralisme, socialisme, conservatisme, écologie, altermondialisme...) et de concepts fondamentaux de la pensée politique (démocratie, monarchie, souveraineté, république...), en s'efforçant d'en éclairer les enjeux contemporains. Chaque année sera consacrée à un thème spécifique.

### **Histoire des systèmes juridiques européens :**

Séminaires en partenariat avec des professeurs d'universités étrangères, présentant chacun les caractéristiques de l'une des familles de droit européen à travers sa formation historique.

### **Histoire politique contemporaine :**

Ce cours à l'intitulé énigmatique est en réalité consacré à l'histoire constitutionnelle de la France, de 1789 à nos jours, envisagée non point sur un mode chronologique, mais de façon thématique. Ce cours s'organise donc pour l'essentiel autour de trois axes, le chef de l'état (son mode de désignation, son mandat et sa durée, sa puissance, etc) ; le Peuple – souverain effectif ou illusoire ? - et les normes – et spécialement la Constitution, dont l'élaboration, la révision et la protection ont donné lieu, depuis la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, à des débats nourris. Autant de thèmes susceptibles d'intéresser, outre les publicistes, pour lesquels ils semblent incontournables, tout juriste désireux de parfaire sa culture générale et sa réflexion citoyenne.

### **Introduction aux cultures de common law :**

Après une introduction générale et historique présentant l'évolution et le fonctionnement des systèmes de common law, le cours porte sur le droit des obligations anglais. Divers aspects de droit des contrats et de la responsabilité extra-contractuelle sont ainsi étudiés. Le cours est dispensé en langue anglaise.

### **Politique économique :**

On rappelle d'abord les débats sur les programmes de politique économique qui opposent le libre jeu du marché à l'intervention correctrice de l'État. Puis on présente successivement les objectifs et les moyens des politiques monétaires et des politiques budgétaires. Le cours s'appuie systématiquement sur le développement de la crise actuelle qui a débuté aux Etats-Unis avec les *subprimes*, en 2007, et qui s'est transformée d'abord en crise monétaire, puis en crise financière, avant de devenir une crise économique mondiale. Le cours abordera donc aussi la crise grecque, les problèmes de l'euro, les questions liées à la dette publique, ainsi que les difficultés des interventions des états face à une crise mondiale.

### **Principes généraux du droit international privé :**

Ce cours vise à présenter, sur un semestre, les notions fondamentales du droit international privé.

Lorsqu'une situation juridique présente un ou plusieurs éléments d'extranéité, il convient de déterminer la loi applicable et, en cas de litige, le juge internationalement compétent. Tel est l'objet des règles de conflit de lois et de conflit de juridictions.

Après une introduction définissant le droit international privé et insistant sur la diversité des sources de ce droit (sources internes, internationales et, de plus en plus, européennes), les grands thèmes de la théorie générale sont abordés en deux parties :

- Conflits de lois (pluralité des méthodes utilisées en DIP, qualification, renvoi, application de la loi étrangère, exception d'ordre public international).
- Conflits de juridictions (compétence internationale et exécution des décisions étrangères) avec une attention particulière accordée au droit européen et notamment au Règlement Bruxelles I bis entré en application le 15 janvier 2015.

### **Science Administrative :**

Ce cours décrit les relations entre le pouvoir politique et l'administration centrale et locale (les ministres, les cabinets ministériels, les élus territoriaux et leur environnement). Il analyse les corps de fonctionnaires et le processus de prise de décision dans les administrations.

### **Voies d'exécution :**

- Introduction
- Dispositions générales
- Les saisies mobilières : les saisies tendant à l'exécution forcée (saisie-vente, saisie-attribution, saisie des rémunérations, demande de paiement direct des pensions alimentaires, saisies particulières, expulsion) ; les saisies conservatoires ; la procédure de distribution des deniers.
- La saisie immobilière : le commandement valant saisie, le procès-verbal descriptif, les assignations à comparaître à l'audience d'orientation (au débiteur, aux créanciers inscrits), le cahier des conditions de vente, les déclarations de créance des créanciers inscrits, l'audience d'orientation, la vente amiable, la vente forcée : publicité légale, adjudication, surenchère, jugement d'adjudication, résolution de la vente et réitération des enchères, les incidents, la distribution du prix de vente de l'immeuble.

## Mention « Notarial »

### **Droit des libéralités et des assurances vie :**

Ce cours a pour objet d'étudier les techniques de transmission du patrimoine à titre gratuit.

A côté des libéralités classiques seront envisagées les nouvelles formes de libéralités: graduelle, résiduelle, transgénérationnelle.

Ce cours abordera également la transmission patrimoniale par le biais des contrats d'assurance-vie et ses incidences civiles.

### **Protection des personnes vulnérables :**

Il s'agit des règles juridiques relevant du droit des personnes et de la famille, patrimonial et extrapatrimonial, avec des incursions en droit des obligations, qui permettent d'offrir une protection pour les personnes dites vulnérables. On s'intéresse essentiellement au droit des incapacités, spécialement au droit des majeurs protégés, sous régime de protection juridique, judiciaire (sauvegarde de justice ; curatelle ; tutelle) ou conventionnel (mandats de protection future), et aux situations hors régime organisé. La mise en place et la mise en œuvre de la protection sont étudiées.





**Faculté de droit**  
10, avenue Pierre Larousse - 92240 Malakoff  
Tél. +33 (0)1 78 76 42 00 - Fax +33 (0)1 46 56 05 29